

BUREAU

COMPTE RENDU DE REUNION

Du JEUDI 2 JUIN 2022

NOM Prénom	Fonction	Organisation Syndicale	Etat de présence		
			Présent	Absent	Excusé
LHERBRET Philippe	Président	CGT	X		
COTE Jérôme	Vice-Président Délégué	CGT			X
ARNAUD Richard	Trésorier Général	CGT	X		
BOUCHET Jean-Luc	Trésorier Général Adjoint	FO			X
BEAL Gilles	1 ^{er} Vice-Président	CGT	X		
DEVIGNAT Pascal	2 ^{ème} Vice-Président	CFDT			X
BENAMEUR Mehdi	3 ^{ème} Vice-Président	FO	X		
BOUVIER Georges	4 ^{ème} Vice-Président	CFE	X		
EPALLE Christophe	5 ^{ème} Vice-Président	CGT		Retard	
LOISEAU Simon	Secrétaire Général	CGT	X		
BOUILLET Laurent	Secrétaire Général Adjoint	CFE	X		
Etat de présence total			7		3

CGT : 4 /6 CFDT : 0 /1 FO : 1 /2 CFE/CGC : 2 /2

Soit : 7 / 11 membres présents à l'ouverture de la séance à 8h45.

ORDRE DU JOUR :

Sujet n° 1 : POINT BUDGETAIRE

Sujet n° 2 : POINT IMMOBILIER

Sujet n° 3 : POINT SUR LES ELECTIONS DU COMITE DE COORDINATION

Sujet n° 4 : POINT SUR LES COLOS ETE 2022

Sujet n° 5 : ACHAT BARNUM

Sujet n° 6 : Divers

Ouverture de séance à : 8h45 par Philippe LHERBRET – Président de la CMCAS Loire, qui remercie les membres présents malgré l'appel inter syndical pour une journée d'action aujourd'hui.

1 POINT BUDGETAIRE

Le Président laisse la parole à Richard ARNAUD – Trésorier Général.

Le dernier suivi budgétaire au 17 mai est affiché sur écran. Richard ARNAUD donne quelques explications sur le contenu.

Entrée en salle de réunion de Christophe EPALLE (CGT) à 8h50.

Le nombre d'administrateurs passe alors à 8 membres au lieu de 7 en début de séance.

Explications concernant les lignes avec un solde négatif (en rouge dans le tableau budgétaire) :

- 041/xxxxxx A03 Abonnement Culture et Loisirs TEC : - 380 €. Une facture a été réglée 2 fois par erreur. TEC sont relancés et nous attendons le remboursement.
 - 2204/xxxxx A03 Danse de ROANNE (thé dansant) : - 149,97 €. Des recettes vont rentrer prochainement, la ligne sera rééquilibrée.
 - 2355/xxxxx A05 LES ILEADES à Montrond les Bains : - 1126 € Etant donné qu'il s'agit de billetterie, il est normal que la ligne soit en négative. Le montant baissera au fil du temps lors des ventes de billets.
 - 246/xxxxx P02 Pensionnés CIVIER – Excursion en avril : - 905 €. Les recettes vont rentrer prochainement. La ligne sera régularisée.
 - 410303/xxxxx R01 SLVie 05 Karting du COTEAU – Challenge inter SLVie : - 120 € Billetterie, les recettes rentreront au fil de l'eau (idem Les lléades).
 - 410303/xxxxx R03 SLVie 05 KARTING LE COTEAU – Endurance : - 50 €
 - 41081/xxxx A01 Dotation GEOSE : - 8000 €. La ligne sera équilibrée lors du prochain suivi budgétaire en juillet, avec l'écriture des impasses.
 - 665021/xxx ELU Lignes communes entre la CMCAS LOIRE et la CCAS LYON : nous finançons et ensuite la CCAS nous rembourse (frais d'entretien, consommations eau, électricité...).
- Intervention de Philippe LHERBRET : il s'agit de la répartition des charges administratives, au prorata des m² occupés. Tous les trois mois, une facture régularise ces charges. Cela concerne exclusivement les locaux rue des Acières (l'antenne) les autres sites étant des lieux de proximité à la charge de la CMCAS.

A la suite de l'énumération des lignes en négatif, Richard ARNAUD explique le rôle de la Commission de Contrôle Financier (CCF).

En fin d'exercice, la CCF (qui est obligatoire) a pour mission de contrôler nos comptes.

Ses membres sont élus chaque année à l'occasion de l'Assemblée Générale, parmi les bénéficiaires de la CMCAS LOIRE. Les nouveaux élus contrôlent les résultats de l'année, au cours du premier trimestre AN+1. Les membres de la CCF 2023 seront élus par les délégués, lors de l'AG de la CMCAS Loire du 16 juin 2022.

A la suite de la réunion de la réunion de contrôle par la CCF, un compte-rendu est rédigé et signé par les membres. Ce rapport sera inséré dans le livret d'AG.

La commission doit être constituée d'un minimum de 5 membres, représentant à la proportionnelle chacune des organisations syndicales.

Intervention de Simon LOISEAU : l'idéal serait que chaque OS soit représentée par 2 membres ; en cas de défaillance de l'un, l'OS serait tout de même représentée.

2 POINT IMMOBILIER

Le Président reprend la parole.

LE TRANSVAL – ROANNE

Rappel du dossier en cours concernant la vente du bâtiment « aviron ».

La difficulté actuelle est de trouver le propriétaire de la parcelle appartenant au « domaine public » Le Président indique le contrat passé avec un géomètre (GEOCONSEIL à Roanne) pour un bornage prévu prochainement. Ce jour-là devront être présents un représentant de chaque propriétaire, dont la mairie de Roanne, pour un bornage contradictoire.

Si nous vendons à la mairie de Roanne, il n'y aura aucun frais d'enregistrement à leur charge (légal car organisme public). Notre notaire nous a proposé de leur faire supporter les frais de diagnostics obligatoires avant une vente.

ST JULIEN – ST-CHAMOND

Le dossier avance. Notre expert environnemental a dans un premier temps réclamé un plan de gestion qui n'avait pas été transmis par ENGIE.

Une visio-conférence a été organisée avec les différents interlocuteurs : ENGIE, leur expert environnemental, la société ayant fait les forages sur le site.

A noter : les locaux seraient dépollués à 80%, les travaux dureraient 15 jours environ. Cependant le site sera fermé pour un mois. Confirmation que les locaux ne pourront jamais être revendus pour usage d'habitation.

Notre géomètre nous transmettra prochainement un rapport de son expertise.

A la suite de cette expertise, les membres du Conseil d'Administration seront consultés (via sondage doodle) pour un accord définitif ou pas de l'achat du bien ; car ENGIE souhaite un accord d'achat écrit afin de le présenter à leur comité directeur avant le 14 juillet.

LEZIGNEUX

Philippe LHERBRET relate le problème que nous avons rencontré il y a quelques jours, lors d'une mise à disposition des locaux de LEZIGNEUX à un bénéficiaire.

La Mairie de LEZIGNEUX a contacté le Président pour lui faire part du mécontentement du voisinage au niveau des nuisances sonores occasionnées notamment. Il est clairement mentionné sur la convention signée par le bénéficiaire, le respect qu'il doit avoir vis-à-vis du voisinage des locaux.

Le Président indique que le bénéficiaire a loué de nouveau la salle le week-end du 31/07 - 01/08 : il aux membres du bureau d'annuler cette location dans un premier temps.

Une réunion est prévue le mardi 8 juin avec le maire de LEZIGNEUX et les voisins de la salle, afin de discuter du problème.

Le Président demande aux membres du bureau présents leur accord pour l'envoi d'un courrier recommandé au bénéficiaire, mentionnant l'annulation de sa location à venir et une durée de suspension des locations jusqu'à nouvel ordre ?

ACCORD DES MEMBRES DU BUREAU : POUR L'ENVOI D'UN COURRIER RECOMMANDE AU BENEFICIAIRE - POUR SUPPRESSION DE SA LOCATION A VENIR (31/07 – 1/08) - ET SUSPENSION JUSQU'A NOUVEL ORDRE DES MISES A DISPOSITION DES LOCAUX DE LA CMCAS LOIRE				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	5	-	1	2

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

A noter : le chèque caution du bénéficiaire (500 €) ne lui a pas encore été retourné, il est laissé en attente des résultats de l'entrevue avec les intervenants.

PAUSE à 10h10

Reprise de la séance à 10h30

3 POINT SUR LES ELECTIONS DU COMITE DE COORDINATION

Philippe LHERBRET reprend la parole après la pause pour évoquer le point élections du Comité de Coordination pour lesquelles les administrateurs des CMCAS de France auront à voter. Le Président a été interpellé par le Comité du problème de réception du « mail test » envoyé par GEDIVOTE pour essai et contrôle des adresses mail de chacun. Certains administrateurs n'auraient pas reçu ce mail (notamment ceux avec une adresse mail « asmeg.org et orange.fr »). Des contrôles sont en cours.

Chacun des administrateurs a dû recevoir le 23/05 ses identifiant et mot de passe personnels. Le NIA sera également nécessaire pour voter.

Le vote devra être réalisé entre le lundi 13 juin et le jeudi 16 juin.

4 - POINT SUR LES COLOS ETE 2022

Cette année beaucoup d'enfants partiront en colos (1^{er} départ le 11 juillet : 19 enfants).

La liste des départs/retours sera envoyée aux administrateurs dans les jours à venir afin qu'ils se positionnent sur des dates pour assurer l'habituelle présence en gare « élus ».

Rappel : Philippe LHERBRET, Richard ARNAUD et Simon LOISEAU assurent les astreintes durant les 2 mois d'été.

5 - ACHAT BARNUM

Le Trésorier Général – Richard ARNAUD reprend la parole.

Suite à la discussion sur le sujet lors du dernier Conseil d'Administration, un devis a été demandé au fournisseur TRIGANO (présentation du devis sur écran).

Montant du devis : 4 693,68 € TTC pour 3 barnums.



Un vote est proposé aux administrateurs présents afin de valider et finaliser la commande des barnums.

ACHAT DE 3 BARNUMS ET ACCESSOIRES POUR UN MONTANT TOTAL DE 4693,68 € TTC				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	5	-	1	2

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

6 - DIVERS SUJETS

- ❖ AG Ordinaire : le 16 juin sous la présidence de la CFDT cette année.
- ❖ AG Extraordinaire : le 16 juin également ; celle-ci viendra valider ou non le projet de vente du bâtiment de l'aviron de Roanne.
Le projet de vente doit obligatoirement passer par le vote des délégués.

Seuls les délégués sont convoqués à l'AG.

Les autres participants sont invités : administrateurs, agents de proximité, représentants du territoire. Les bénéficiaires de la CMCAS Loire ont également le droit d'assister à l'AG.

Les OS ont été sollicitées il y a quelques jours pour connaître les éventuels changements de délégués par des remplaçants qui seront présents à l'AG.

Les livrets d'AG ont été distribués aux membres du bureau présents ce jour, pour diffusion auprès de leur organisation. Les autres livrets sont à disposition lors de l'AG.

- ❖ Dossier des « restants dus » (soldes de règlements colos/réservations locations) : la plupart des dossiers ont été soldés. Un seul reste en attente et est transmis à la CAS de Lyon qui prend le relais pour le recouvrement de l'encours (le bénéficiaire dépend de leur secteur aujourd'hui). Nous envoyons néanmoins un courrier recommandé au bénéficiaire, pour nouvelle relance et information de suspension de ses droits pour l'année en cours. On espère que les autres CMCAS suivront notre processus, car à ce jour, la CMCAS Loire a récupéré l'intégralité des sommes dues depuis cinq ans par les bénéficiaires concernés.
- ❖ FORUM(S) DES ACTIVITES – Dates :

Vendredi 9 septembre (14h – 18h) et samedi 10 septembre (journée) à St-ETIENNE (stade CIVIER)

Vendredi 23 septembre (14h – 18h) à ROANNE (TRANSVAL).

Le but d'un forum est pour les différentes sections de la CMCAS Loire, de présenter leurs activités aux bénéficiaires et générer d'éventuelles inscriptions.

❖ Le prochain Conseil d'Administration devrait se tenir à LEZIGNEUX le 5 juillet.

Remerciements du Président aux membres du Bureau présents

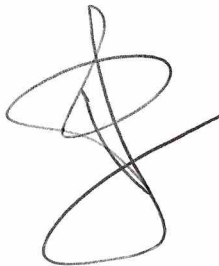
Fin de séance à 11h40.

Prochain BUREAU

JEUDI 6 SEPTEMBRE à 8h30

Au 54 rue des ACIERIES (salle de réunion du 1^{er} étage)

Le Président de la CMCAS Loire
Philippe LHERBRET

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Secrétaire Général
Simon LOISEAU

A handwritten signature in blue ink, featuring a series of fluid, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.